

- Cette licence vous autorise à faire jouer (exécuter en public) des œuvres musicales dans votre cinéma (ou tout établissement qui présente des films)
- Les droits annuels sont en fonction du nombre de places par écran (voir le tableau) + taxes, avec des droits minimums. Le nombre de places d'un ciné-parc est estimé à trois fois le nombre maximum de voitures pouvant être admises à la fois
- Les cinémas ouverts moins de quatre jours par semaine paient la moitié de ce tarif et les cinémas saisonniers ouverts moins de 12 mois par année paient en proportion du nombre de mois d'ouverture
- La SOCAN doit recevoir le formulaire et le paiement au plus tard le 31 janvier de l'année visée par la licence (sauf s'il s'agit de la première déclaration)
- Pour de plus amples informations, lisez l'[Info carte du tarif 6](#)

Vous en avez assez d'imprimer? Vous aimeriez soumettre votre formulaire de licence en ligne? Vous le pouvez avec [eSOCAN!](#)

Licencié

Numéro de compte _____ (ou si vous n'êtes pas encore licencié, cliquez ici) Site web _____

Nom de l'établissement _____ Nom légal de l'organisation ou du propriétaire _____

Personne contact _____ Titre _____ Numéro de tél. _____ Numéro de téléc. _____

Courriel _____ Adresse et ville _____ Province _____ Code postal _____

Adresse postale (si différente de l'adresse physique) _____

Redevance

Redevance = [nombre de sièges] × [taux par siège] × [nombre de mois en opération ÷ 12] (si ouvert de 1 à 3 jours par semaine : diviser le total par 2)

Année de la licence (AAAA)	Nombre de sièges (A)	Nombre de mois d'opération par an (B)	Nombre de jours d'opération par semaine (C)	Redevance A × taux par siège × (B/12) Divisé par 2 si C < 3 (min. en fonction du tableau)	TPS/TVH	TVQ	Total payable

J'ai lu et comprends les [conditions générales](#) (voir ci-joint/verso), les renseignements indiqués sont exacts et complets, et j'ai autorisé pour engager la responsabilité du licencié

Signature _____ Date _____ Nom _____ Titre _____

Veuillez retourner ce formulaire par courriel ou par la poste et envoyer votre paiement à l'ordre de la SOCAN ou contacter la SOCAN pour payer par carte de crédit, ou visitez [eSOCAN](#) pour soumettre votre formulaire en ligne.

Pour toute autre utilisation de musique, contactez-nous ou cherchez l'outil [Sélecteur de licence](#) sur www.socan.com.

Renseignements importants

La SOCAN est un organisme sans but lucratif qui agit en tant que trait d'union entre plus de 4 millions de créateurs musicaux partout dans le monde et plus d'un quart de million d'organisations et d'individus au Canada. Son effectif de membres compte près de 150 000 auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, tandis que plus de 130 000 entreprises canadiennes détiennent une licence Autorisé à vous divertir. Grâce à son utilisation concertée de la technologie et à son engagement d'être le leader mondial de la transformation des droits musicaux — notamment à travers ses filiales en propriété exclusive Audiam et MediaNet —, la SOCAN se dédie à la défense d'une vérité fondamentale : la musique a une valeur et les créateurs et éditeurs de cette musique méritent d'être rémunérés équitablement pour leur travail.

Conditions générales

Les dispositions régissant votre licence incluent celles présentées ci-après ainsi que les conditions du tarif homologué, incluant les Dispositions générales, telles qu'homologuées annuellement par la Commission du droit d'auteur (collectivement, le « tarif »). Si vous avez des questions concernant ces conditions, communiquez avec nous.

1. Sur ce formulaire, vous, votre et licencié désignent la personne ou l'entreprise qui fait une demande de licence ou remplit un formulaire de licence musicale. Nous, notre, et SOCAN désigne la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Œuvres désigne toute œuvre ou toutes les œuvres du répertoire de la SOCAN.
2. Un exemplaire de chacun des tarifs est disponible en envoyant un courriel à l'adresse licence@socan.com ou en nous téléphonant au 1.866.944.6223.
3. Si un tarif n'a pas été homologué en date du 1er janvier, le dernier tarif homologué est en vigueur jusqu'à l'homologation du nouveau tarif, et les rajustements nécessaires seront alors effectués pour tenir compte du nouveau tarif.
4. La licence se renouvelle automatiquement le 1er janvier, à moins d'être résiliée par l'une ou l'autre des parties par écrit au moins 30 jours avant.
5. Les frais de licence, plus les taxes applicables, seront calculés conformément aux conditions et sur la base des informations contenues au plus récent rapport ou audit soumis et ils seront assujettis à des rajustements en fonction de tout rapport ou audit subséquent conformément au tarif applicable.
6. Assurez-vous de conserver des preuves de toute information requise pour le calcul des frais de licence.
7. Les frais de licence et les rapports sont dus au plus tard le 31 janvier de l'année couverte par la licence, ou au plus tard dix jours après un rajustement.
8. Nous nous engageons à traiter vos informations personnelles de façon responsable. Pour plus d'information, prenez connaissance de la Politique de confidentialité de la SOCAN au www.socan.com.